

Soutenez votre pratique avec pleins feux sur les normes

Le 1^{er} janvier, les nouvelles normes de pratique (2022) sont entrées en vigueur. Nous encourageons les massothérapeutes autorisés (MTA/MT) à considérer comment leur pratique respecte les règles et les exigences des nouvelles normes. Les normes adoptent une approche axée sur les résultats, ce qui signifie que les exigences peuvent être satisfaites de manière plus souple selon le milieu de pratique et la situation.

L'Ordre a publié des Pleins feux sur les normes pour aider les MTA à mieux comprendre et appliquer les nouvelles normes dans la pratique. Les Pleins feux sont des documents d'une page qui mettent en évidence les attentes de chaque norme et contiennent une liste de questions pour aider à déterminer si les MTA répondent avec succès aux nouvelles exigences.

Alors que les MTA commencent à revoir leur approche actuelle de la pratique, nous recommandons de commencer par les domaines suivants :

- [Consentement \(Pleins feux\)](#)
- [Prévention des abus sexuels \(Pleins feux\)](#)
- [Limites professionnelles \(Pleins feux\)](#)
- [Prévention et contrôle des infections \(Pleins feux\)](#)
- [Sécurité et gestion des risques \(Pleins feux\)](#)
- [Guide des exigences en matière de tenue de dossiers](#)

Par exemple, l'une des questions de réflexion dans [Pleins feux sur le consentement](#) suggère que les MTA se demandent :

Quand devez-vous obtenir la signature d'un client dans le cadre de la documentation du consentement?

À l'aide de cette question, les MTA peuvent comparer leur réponse aux exigences de la [norme de pratique : Consentement](#). Ce processus aidera les MTA à comprendre comment, ou si, leur approche actuelle du consentement écrit répond aux attentes des nouvelles normes.

Les Normes de pratique, les Pleins feux sur les normes, les FAQ et d'autres documents à l'appui sont disponibles sur la [page Web Normes et législation](#) de l'Ordre. La série de vidéos sur les normes de pratique est disponible sur la [chaîne YouTube](#) de l'Ordre.

Si vous avez des questions après avoir examiné les Normes et les Pleins feux sur les Normes, veuillez communiquer avec le spécialiste de la pratique de l'Ordre au practicespecialist@cmto.com ou au 416 489-2626/1 800 465-1933 poste 4124.